

# CONDUITE EN SECURITE DE GRUE AUXILIAIRE Recyclage

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE / NORMATIF :

Recommandation R 386  
CNAMTS  
Durée de validité : 5 ans

## OBJECTIFS :

- Actualiser les compétences théoriques et pratiques nécessaires à la conduite des grues auxiliaires
- Maîtriser les règles de sécurités liées à la fonction de conducteur.

DUREE : 1 jour

NOMBRE DE  
PARTICIPANTS : 6

## PUBLIC/PREREQUIS :

Personnel désigné pour  
manipuler les grues  
auxiliaires de  
l'entreprise.  
Aptitude médicale  
spécifique.

## FORMATEURS :

Moniteur Grue Auxiliaire  
Testeur CACES certifié

## MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Formation en salle (exposé, questions réponses, exercices)
- Formation pratique
- Vidéo projecteur
- Grues auxiliaires
- Différents types de charges
- Livrets pédagogiques

## PROGRAMME :

### **Les Connaissances Techniques**

- Le conducteur de grue auxiliaire:
  - Responsabilités / Réglementation
- Technique :
  - Caractéristiques et technologies des grues,
  - Equilibre et nature des charges, répartition des forces, notion de centre de gravité,
  - Notion d'élingage,
  - Technologie des appareils et accessoires de levage,
- Règles de conduite et d'utilisation :
  - Conditions de stabilité,
  - Vérification à la prise et en fin de poste,
  - Gestes conventionnels et commandement,
  - Consignes de sécurité des grues auxiliaires,
  - Consignes de sécurité sur chantier et lors de livraisons.

### **Mise en Pratique**

- Opérations de prise et de fin de poste
  - Formalisation des résultats de l'examen journalier,
  - Prises, déplacements et déposes de charges,
  - Mouvements composés à vide et en charge,
  - Elingage et manutention complexe de charges,
  - Travaux d'entretien courant sur la grue.

- INTRA
- INTER

## CONTACT :

04 42 09 49 03  
[gse@qseformation.com](mailto:gse@qseformation.com)



## COMMENTAIRES :

- L'évaluation théorique et pratique aura lieu selon le référentiel CACES. Elle permettra au formateur de donner une appréciation d'aptitude à l'employeur qui pourra délivrer au salarié une autorisation de conduite.
- Chaque stagiaire devra obligatoirement disposer des EPI adaptés à la formation (chaussures, casque, gants)
- Mise à disposition par l'entreprise de grues auxiliaires
- La délivrance du CACES nécessite 1 journée de test complémentaire